

Comité d'attribution des bourses de recherche
– Administration des subventions

Document n° : 6.2
Responsabilité : Pratique professionnelle
et Recherche
Approuvé par : Mark Given
Approuvé : Août 2021

Énoncé de politique

Le comité d'attribution des bourses de recherche et l'ACTRM veillent à ce que tous les fonds distribués dans le cadre du programme de subventions de recherche soient considérés comme des subventions, ce qui comprend la subvention de recherche et la bourse de recherche. Les fonds ne sont pas considérés ou destinés à être des récompenses, des prêts, des prix ou des fonds pour la formation universitaire (bourse d'études universitaires).

Toutes les subventions ont pour objectif principal de permettre au bénéficiaire de mener des recherches, ce qui implique une enquête critique ou scientifique visant à découvrir de nouveaux faits ou à développer de nouvelles interprétations ou applications. Le ou les termes relatifs aux exigences de la subvention seront spécifiques et seront fournis dans chaque concours de subvention.

Le fait de recevoir une subvention du programme de subventions de recherche, quel qu'en soit le montant, peut avoir des conséquences fiscales différentes pour chaque bénéficiaire. Il incombe donc à tout bénéficiaire d'une subvention du comité d'attribution des bourses de recherche de s'assurer qu'il déclare la subvention en tant que revenu conformément à l'impôt sur le revenu des particuliers ou des organismes. Il incombe également au bénéficiaire de s'assurer que les fonds de la subvention utilisés pour embaucher toute autre personne sont distribués et suivis de manière appropriée à des fins de vérification.

L'ACTRM exige que des budgets détaillés (proposés et réels) soient soumis dans le cadre du processus de subvention. L'ACTRM peut demander en tout temps une preuve d'utilisation ou d'achat (p. ex., reçus, calendrier d'emploi) pour l'utilisation des fonds de subvention.

Portée

L'ACTRM et le comité d'attribution des bourses de recherche ne peuvent pas donner de conseils sur les répercussions fiscales de toute bourse dans le cadre du programme de subventions de recherche. Il est recommandé que chaque bénéficiaire consulte un conseiller fiscal pour déterminer l'incidence de la subvention sur ses impôts sur le revenu et pour déterminer comment payer toute personne engagée à l'aide des fonds de la subvention. Il est important de noter que les modalités de paiement d'une subvention peuvent avoir un impact sur le calcul de l'impôt à payer. Si le statut fiscal du bénéficiaire est non-résident au Canada, veuillez en informer l'ACTRM.

D'autres départements de l'ACTRM peuvent distribuer des prix et des bourses pour la formation universitaire qui dépassent la portée du présent document de politique. Tout bénéficiaire d'un financement provenant d'un autre service de l'ACTRM doit communiquer directement avec le service d'où proviennent les fonds pour discuter des questions relatives à l'impôt sur le revenu.

Définitions

Recherche - Une enquête critique ou scientifique visant à découvrir de nouveaux faits, ou à développer de nouvelles interprétations ou applications.

Subvention de recherche - Somme d'argent accordée pour permettre au bénéficiaire de payer les dépenses nécessaires à la réalisation d'un projet de recherche.

Bourse de recherche - Somme d'argent accordée pour permettre au bénéficiaire de payer les dépenses nécessaires à la réalisation d'un projet de recherche. Contrairement à la subvention de recherche, la bourse de recherche a également pour but de favoriser le mentorat d'un TRM ou d'un étudiant en début de carrière, et de répondre aux exigences de supervision du boursier de recherche par un chercheur qualifié. L'objectif de la bourse de recherche n'est pas de faire progresser l'éducation du bénéficiaire.

Bourse d'études universitaires - Une bourse d'études universitaires désigne généralement une somme versée, ou un avantage accordé, dans le but de faire progresser les études d'un bénéficiaire. Elle est similaire à une bourse d'études ou à une bourse d'entretien, à la différence qu'elle est généralement accordée à un étudiant diplômé par une université, une organisation caritative ou un organisme similaire pour des études de doctorat ou des travaux post-doctoraux.

Responsabilités

Comité d'attribution des bourses de recherche - tout membre actuel du comité peut être tenu responsable de l'identification et du traitement des conflits d'intérêts.

Membres du personnel de la Pratique professionnelle et de la Recherche - assurer l'activation et le suivi de tout conflit d'intérêts perçu ou identifié dans le meilleur intérêt du ou des candidats.

Politiques et procédures connexes

Comité d'attribution des bourses de recherche de l'ACTRM – Mandat

Comité d'attribution des bourses de recherche de l'ACTRM – Conflits d'intérêts

Documents connexes

Page Web des subventions de recherche de l'ACTRM

Page Web des bourses de recherche de l'ACTRM